

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 03 février 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/01/2022

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian " - Étude d'aide à la décision pour la gestion du musée de Minerve

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations transversales (schémas de référence, études...) à l'échelle du périmètre de l'OGS, ou infra-périmètre de l'OGS si besoin.

L'accompagnement du musée de Minerve par la chargée de mission musées du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée de Minerve ont fait l'objet de deux fiches actions distinctes inscrites au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS. Il s'agit des actions 5.1 et 5.2 de l'axe 2: « Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain ».

Pour mémoire, ce programme d'actions a été validé :

- en comité de pilotage local de l'OGS le 18 décembre 2018,
- par les sept conseils municipaux et le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux durant le 1^{er} trimestre 2019,
- par le comité syndical du Pays le 2 avril 2019,
- en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) le 25 avril 2019,
- en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) le 3 décembre 2020.

Depuis février 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe « Musées » du Pays d'art et d'histoire et de l'OGS, la nouvelle chargée de mission musées du PAH intervient au sein du musée de Minerve en appui à la commune gestionnaire de cet équipement, dont les collections sont labellisées Musée de France, et qui est le seul espace muséographique présent sur le Grand Site :

- responsabilité scientifique sur les collections du musée,
- accompagnement et encadrement des agents d'accueil salariés de la commune,
- organisation d'actions d'animations du musée envers le grand public, en lien avec les collectivités et les associations locales,

- état des lieux en matière de connaissances patrimoniales (études, rapports de fouilles, inventaires des collections,...),
- accompagnement à l'élaboration du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée : réflexion sur le concept, les axes stratégiques pour les 5 à 10 ans, sur une nouvelle présentation des collections, avec des temps de travail spécifiques (les collections, les publics, le bâtiment, l'environnement territorial, le fonctionnement, et l'identité du musée), et des études et expertises spécifiques (audits sur la sécurité, la sûreté, le récolement des collections, le traitement des archives, étude des publics...),
- mobilisation des élus et agents de la commune, de chercheurs et d'érudits locaux, de membres d'association, et des partenaires scientifiques, techniques et financiers au sein d'un comité scientifique et technique du musée (DRAC, CD34, Association Ménerbès, Pays mission OGS,...).

L'élaboration du projet scientifique et culturel vise à disposer de tous les éléments permettant ensuite d'établir le projet de rénovation global via l'intervention d'un programmiste puis l'élaboration des études d'avant-projet, avant de réaliser les travaux de réaménagement et de mise en valeur du musée de Minerve. Ceci afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil, de la visite, de la découverte, et de la mise en valeur des patrimoines, in situ, sur le Grand Site.

En complément de cet accompagnement déjà assuré par le Pays, étape obligatoire préalable à des travaux d'investissement, Monsieur le Maire de Minerve, préoccupé par le coût de fonctionnement du futur musée une fois celui-ci rénové, a exprimé le besoin :

- qu'une étude d'aide à la décision pour la gestion du futur musée puisse être réalisée,
- notamment afin que le dimensionnement du projet d'aménagement futur du musée tienne compte des marges de manœuvre financières de la commune, et que les modalités et coûts futurs de fonctionnement soient bien étudiés avant lancement des travaux,
- que le Pays, collectivité gestionnaire de l'OGS qui accompagne déjà la commune dans la gestion des collections du musée, puisse porter, réaliser et financer cette étude.

Ce besoin et cette sollicitation ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal de Minerve le 2 décembre 2021, puis d'un temps d'échanges du Comité des élus du Grand Site le 17 janvier dernier au cours duquel un avis favorable des élus présents a été donné tant sur le principe que sur le portage d'une telle étude.

Cette mission d'étude a pour objectifs :

- d'étudier toutes les fonctionnalités possibles du bâtiment qui abrite le musée de Minerve, en tenant compte des activités existantes et celles que l'on peut trouver ailleurs sur d'autres villages touristiques et/ou sur d'autres Grands Sites de France en projet ou déjà labellisés (par exemple : l'interprétation de toute la richesse paysagère et patrimoniale du Grand Site...),
- au regard de ces fonctionnalités possibles, de proposer différents scénarii de gestion de cet équipement,
- d'élargir la réflexion à l'échelle des autres communes et des autres collectivités partenaires,
- d'accompagner à proposer un projet du musée de Minerve dimensionné à la hauteur du Grand Site à minima,
- d'accompagner à organiser la gestion future du musée de Minerve dans l'intérêt du village, de ses habitants et du développement durable du Grand Site.

Dans le cadre de l'élaboration de cette étude, il s'agit notamment :

- d'exploiter et tenir compte de toutes les données et études existantes sur le musée de Minerve,
- de regarder les exemples d'équipements comparables existants ailleurs,
- d'organiser une concertation qui permette d'être à l'écoute de toutes les partenaires déjà acteurs de la préservation et de la mise en valeur de la cité de Minerve et du projet de Grand Site de France,
- de proposer et d'arbitrer sur les fonctionnalités souhaitées de cet espace,
- de proposer et d'arbitrer sur les scénarii de gestion de cet espace,

- de pouvoir mobiliser un appui spécifique en ingénierie en matière de gestion d'équipement culturel et touristique.

Cette mission doit se dérouler sur une durée de 12 mois, doit faire appel après appel d'offres, à un expert issu du milieu libéral, dans le cadre d'une prestation de service rémunérée, doit associer tous les acteurs locaux et partenaires techniques et financiers concernés dans le cadre d'un comité de pilotage dédié, doit tenir compte des projets en cours et/ou réalisés, et doit tenir compte des moyens des collectivités et des attentes des visiteurs.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays et la rémunération de la prestation intellectuelle d'un cabinet de consultants, s'élève à 30 900,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Conseil départemental de l'Hérault :6 180,00 €
 - Programme LEADER :18 540,00 €
- pour un autofinancement de 6 180,00 €.

Le Président propose à l'assemblée :

- de lancer l'étude d'aide à la décision pour la gestion du musée de Minerve,
- que le Pays se porte maître d'ouvrage de cette opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Décide de lancer l'étude d'aide à la décision pour la gestion du musée de Minerve,
- Approuve que le Pays se porte maître d'ouvrage de cette opération,
- Valide le plan de financement prévisionnel présenté,
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers

Le Président,
Jean ARCAS



